

Compte-rendu du Comité Technique Local (CTL) des 30 septembre et 10 octobre 2016

Bonjour à toutes et à tous,

Nous n'avons pas souhaité lire de déclaration liminaire, préférant insister sur les différents points à l'ordre du jour lors de leur examen.

Ce comité technique local avait pour objet :

1) Mise en place du Centre de Contact (CC) de Valence :

L'accueil ne cesse d'augmenter tous les ans (accueil physique, téléphone, mails), mais il baisse en moyenne de 12 % pour la première fois, sans raison particulière... sauf au SIP¹ de Boissy-Saint-Léger (un des 2 SIP expérimentateur de l'accueil personnalisé) où... il augmente de 11 % !

Pour la Direction, il est urgent de mettre en place ce Centre de contacts car 63 % des appels n'aboutissent pas.

Nous leur avons rappelé qu'à force de supprimer des emplois, les collègues restants sont mobilisés à l'accueil, la caisse, la compta... et tentent de faire de la gestion.

Dès lors, comme l'ont fait remarquer certains chefs de service : « *comment voulez-vous que l'on réponde lorsqu'il n'y a pas d'agents à mettre derrière le téléphone ?!?* ».

Mais, une fois de plus, la Direction Générale (DG) a bien fait les choses :

- seules les coordonnées du centre de contact figurent désormais sur les avis d'impôts locaux... alors qu'il n'est **pas compétent pour traiter le contentieux d'impôts directs locaux** ! (Il devra donc renvoyer les appels vers chaque service territorialement compétent... ça commence bien, non ?!?) ;

- pour le contribuable, le numéro d'appel est... surtaxé ! (Et oui, adieu le principe fondamental de la gratuité du service public). Mais rassurez-vous, selon la Direction, cela leur coûtera moins cher qu'un timbre ;

¹ Services des Impôts des Particuliers

- il y a eu une expérimentation avant, mais le DG n'a AUCUN modèle type à proposer à chaque direction (pour les protocoles d'accord...).

En plus, que ce soit du contentieux ou du gracieux, le CC ne fera qu'une **pré-instruction** (envoi de formulaires gracieux, etc.).

En effet, le CC aura un accès (gestion) à Iliad pour y enregistrer le contentieux et effectuera les changements d'adresse via le portail.

Les services devront donc éditer la liste des télécourrections e-contacts avec le code 777 et... l'exploiter ! (Et une liste de plus !).

Les chefs de service sont chargés d'informer les agents :

- de cette mise en place ;

- de la compétence du CC ;

- ainsi que du déploiement du nouvel outil de prise de rendez-vous pour l'accueil personnalisé (disponible à compter du 21/10 pour les agents et 14/11 pour les contribuables). Il est à noter que les centres de contacts **ne seront pas chargés de faire le contre appel** (qui continuera donc à être fait par chaque service).

Tout cela - combiné au fait que le Directeur général a clairement annoncé que les emplois créés au centre de contact seront financés... par des **suppressions d'emplois dans les départements** - nous a forcément conduit à voter contre ce « projet »... qui n'a de projet que le nom, puisqu'il est déjà en service depuis une semaine !

2) Réorganisation des secteurs d'assiette au sein du SIP de L'Hay-les-Roses :

TOUTE la direction (directeur et adjointe du pôle fiscal, directrice et adjointe de la division des particuliers) a confirmé que chaque agent aurait un porte-feuille à gérer.

Il n'est donc pas du tout question de faire du fil de l'eau.

Nous ne comprenons pas la logique de la Direction qui consiste à dire que le nombre d'articles augmente, mais qui trouve comme seule solution de supprimer un emploi C.

Ce à quoi la Direction répond que le poste n'est pas supprimé, il est « seulement vacant ». (Or force est de constater qu'aucun des 23 agents C appelés sur liste complémentaire n'est affecté à l'Hay. De plus, nous surveillerons le CTL emploi de janvier, afin de vérifier si, comme nous le pensons, cet « emploi vacant » n'y sera pas supprimé).

Pour la direction, cette fusion des secteurs vise seulement à ne pas diviser le portefeuille d'une commune sur 2 secteurs différents. Nous leur avons rappelé que c'était pourtant déjà le cas pour la commune de l'Hay et que cela ne posait pas de problème.

Ils nous affirment qu'il n'y a aucun projet de fusion avec un autre SIP. (Nous verrons bien si, comme pour d'autres, la direction ne nous affirme pas le contraire dans quelques mois).

Ils n'ont pas répondu lorsque nous avons dit que personne ne se faisait d'illusion sur le fait que lorsque l'un des 2 Contrôleurs partirait (concours, mutation) il/elle ne serait pas remplacé(e).

Il a été rappelé que le CHSCT aurait dû émettre un avis avant la saisine du CTL.
Nous avons d'ailleurs effectué des demandes complémentaires à produire pour le CHSCT de ce jeudi 6. (Ce sont surtout des questions réglementaires liées aux distances pour les aires de circulation, de dégagement, etc.).

Des questions pratiques ont également été posées :

* pourquoi déménager physiquement un des secteurs et la cellule CSP (qui a besoin de calme pour étudier les dossiers) ?

* pourquoi ne pas avoir simplement créé un secteur unique, mais sans rien déménager ? (Il n'y a pas eu de réponse).

* quid des travaux ? Ils seront effectués par l'équipe de la logistique le samedi, le matin ou le soir, en-dehors des horaires de présence des agents.

* Et pour l'amiante ? Bah... non, on en profite pas pour désamianter !²

Conclusion de la Direction : il faut considérer que c'est un projet évolutif, afin de pouvoir répondre aux nombreuses questions soulevées, avec pour seul objectif un rééquilibrage des porte-feuilles.

3) Mise en place des caisses uniques :

La diversité des dates de mise en place des caisses uniques est très étonnante :

- 01/11/2016, Vitry ;
- 01/12/2016, Champigny et Maisons-Alfort ;
- 01/01/2017, Charenton ;
- septembre 2017, Villejuif.

Après de longues discussions avec la Direction (problème de l'arrêté comptable, des écritures quotidiennes de ventilation, d'annualité civile de la compta...), il semble que la seule raison vraisemblable parmi celles évoquées pour expliquer ces différences de dates ne soit pas des raisons métier mais un simple choix des chefs de service.

Le comptable responsable est désigné au cas par cas en fonction de la volumétrie des encaissements actuels.

Ainsi, ce sera très souvent celui du SIP (Service des Impôts des Particuliers), sauf à Vitry où ce sera la Trésorerie.

D'ailleurs les caissiers tourneront à leur poste en fonction de la charge ainsi constatée : par exemple, 3 jours pour ceux de la Trésorerie et 1 pour ceux du SIP de Vitry, à répartir (en $\frac{1}{2}$ journée si besoin).

² Sachez que nous avons demandé en CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) des devis pour procéder au désamiantage du site.

Une attention toute particulière sera portée à la signalétique, à la multiplication des terminaux de paiement par carte bleue (3 à l'accueil de Vitry)...

La direction affirme que cette restructuration ne conduira pas à la suppression d'un poste de caissier, le nombre d'écritures restant identique (et même en très légère augmentation). De plus les postes de caissiers ne sont pas identifiés au TAGERFiP et le protocole d'accord prévoit expressément qu'on ne change rien en termes d'emplois.

Ce fut l'occasion d'interpeller la Direction sur le fait que les caissiers travaillaient toujours plus, avec des contraintes horaires importantes (...), pour une prime inférieure à 1 euro brut par jour !

Nous avons exigé que la Direction interpelle l'administration centrale sur ce problème, tout comme sur celui de l'aberration des méthodes de calcul de la prime d'accueil !

Le SIE (Service des Impôts des Entreprises) s'occupera de la vente des timbres fiscaux aux débiteurs de tabac, le SIP gérant les ventes au détail.

Il est à noter que la direction reconnaît ENFIN que l'accueil physique à Vitry y est très important en volumétrie, aussi bien au niveau du SIP que de la Trésorerie.

Ce fut l'occasion d'aborder un problème supplémentaire : les textes liés au [Grand Paris](#) prévoient que la gestion des offices HLM doit être regroupée avant le 31/12/2017 dans la Trésorerie du chef-lieu du territoire (Champigny pour le T10, Créteil pour le T11 et Vitry pour le T12).

La direction nous a indiqué qu'ils avaient les mêmes interrogations et n'avaient aucune visibilité. Mais une des solutions serait d'opérer ce transfert mais sans changer le comptable assignataire. Toutefois, cette « gestion à distance » depuis chaque trésorerie implique une dématérialisation totale.

(Ce qui nous permet de nous inquiéter pour l'autre solution, qui revient tel un serpent de mer : créer un pôle HLM ! **Le transfert des emplois induit par la création de ces pôles conduirait purement et simplement à la fermeture de certaines trésoreries du département !!!**).

Mais rassurez-vous : la direction nous « présentera des projets 18 à 24 mois avant, à cause de l'inertie avec laquelle on conduit les restructurations » (quand on vous dit qu'ils veulent détruire le réseau le plus rapidement possible...),

4) Questions diverses :

- Déménagement de la trésorerie hospitalière Paul Guiraud :

L'hôpital voudrait reloger la Trésorerie le plus vite possible (car ils sont en train de vendre le terrain), mais nous prendrons le temps nécessaire à une réinstallation dans de bonnes

conditions.

La Direction a refusé une première proposition et a visité les locaux d'une deuxième proposition avec les collègues concernés. Toutefois, comme l'accès notamment aux locaux d'archives est inacceptable, il a été demandé à la direction de l'hôpital de rechercher d'autres locaux.

Il y aurait peut être un pavillon, mais que la Direction attend de visiter.

- Équipes mobiles (huissiers...) et consignes vigipirates :

Aucune consigne particulière n'a été donnée aux équipiers mobiles au regard du contexte sécuritaire actuel, malgré la demande des huissiers relayée en CTL.

La direction va intégrer cela aux prochaines réunions, dont celle sur le recouvrement de la semaine prochaine.

- Indisponibilités de certaines applications dès 17 ou 18h :

La direction va faire remonter cela à la centrale (applications MEDOC, Hélios...), afin qu'elles puissent être accessibles jusqu'à 19h.

- Pourquoi n'y a-t-il plus d'ATD (Avis à Tiers Détenteur) CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sur Hélios ?

La direction va faire remonter cela à la centrale.

- Réfection de la Cour de Créteil :

Il y a pour plus d'un million d'euros de travaux. La direction essaie donc d'obtenir le financement sur 3 ans... mais depuis de nombreuses années.

- Manque d'effectifs au service Produits divers :

La direction est d'accord avec ce constat, tout comme dans d'autres services.

- Correspondante sociale et handicap :

Nous avons interpellé la Direction car il est anormal que la correspondante sociale et handicap n'ait plus de bureau individuel (problème de confidentialité, etc..)

Vos représentant(e)s au CTL :

Titulaires : David FERREIRA, Sylvie GUILLERAND, Stéphane BAILLIN, Patrick SERRE ;
Suppléant(e)s : Patrick CATHALA, Gabrielle RICHARD, Chaïma AIT-OUNEJAR, Christine REA.

Nous restons à votre disposition si vous souhaitez plus de précisions.